

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 07 juillet 2025 à 19 h 00
MAUZUN
PROCÈS-VERBAL
Sommaire

1. Désignation d'un-e secrétaire de séance et validation du PV précédent.....	1
2. Culture : EAC.....	1
3. Culture : Réseau de lecture.....	2
4. Attributions de subventions.....	4
5. Schéma cyclable.....	7
6. Habitat : permis de louer.....	7
7. Ressources Humaines.....	9
8. Questions diverses.....	10

Présence des délégués par commune (en grisé les suppléants) / P : Présent – E : Excusé

BEAUREGARD L'ÉVEQUE	Patricia BUSSIERE	P	ESTANDEUIL	Jean-Michel TRAVERS	P	REIGNAT	Janick DERRIEN	E
	Bruno BISSON	P		Frédéric POYET	P		Franck DROUIN	P
BILLOM	Patricia FAFOURNOUX	E	FAYET LE CHATEAU	Bruno VALLADIER	P	ST DIER D'AUVERGNE	Nathalie SESSA	P
	Jean Michel CHARLAT	P		Michelle STEINERT	P		Sylvie BAUVY	P
	Nathalie MARIN	E	GLAINE MONTAIGUT	Nathalie VACHIAS	P	ST JEAN DES OLLIERES	Karine JONCOUX	P
	Pierrick BELLAT	P		Cyrille BRECHARD	P		Paul COURTOT	
	Céline AUGER	E	ISSERTEAUX	Jean-Claude BATISSON		ST JULIEN DE COPPEL	Dominique VAURIS	P
	Daniel DUMAS	P		Roger BOURDOULEIX			Patrick CHAVAROT	E
	Sylvie DUCATTEAU		MAUZUN	Christiane TAILLANDIER	P	ST BONNET LES ALLIER	Myriam BLANZAT- LERNOULD	P
	Jean-Pascal BLACHE			Sandrine IZAMBART	P		Emeric DECOMBE	
	Karelle TREVIS		MONTMORIN	Gérard GUILLAUME	P	TREZIOUX	Maryse TARRIT	
	Denis MAUTRET			Eric PIREYRE	P		Hubert CHEMINAT	P
BONGHEAT	Lydie GARINO	E		Vincent MAZIN	E	VASSEL	Michel DEGOILLE	
	Christian CHALARD	P		Leslie ROMEO	E		Françoise BERNARD	P
BOUZEL	Suzanne DELARBRE	P	MUR-SUR-ALLIER	Yves FERRIER	E		Nicolas JAFFEUX	E
	Daniel RAVOUX	P		Danielle RANCY	E		Jean-Jacques CAVALIERE	P
CHAS	Bernadette DUTHEIL	P		Jean-Marc LAVIGNE	P	VERTAIZON	Catherine SOU-AH-Y	P
	Julie COUPERIER			Julien MONTAGNE	E		Robert BODEVIN	E
CHAURIAT	Maurice DESCHAMPS	P	NEUVILLE	Stéphane FALGOUX	P		Nathalie DOS SANTOS	
	Nicole NENOT	E		Jérôme PIREYRE	P		Cyril GONZALEZ	E
	Guy MAILLARD			Jean-Yves GRIVET			Amalia QUINTON	E
EGLISENEUVE PRES BILLOM	Daniel SALLES	P	PERIGNAT ALLIER	Jean-Pierre BUCHE	P			
	Nadège TOURNEBIZE			Virginie VINATIER				
ESPIRAT	Marie-France CHOFRUT	P		Fanny BLANC				
	Sébastien MAFFI							

Ont donné pouvoir : Patricia FAFOURNOUX à Patricia BUSSIERE, Nathalie MARIN à Daniel DUMAS, Céline AUGER à Jean-Michel CHARLAT, Nicole NENOT à Maurice

DESCHAMPS, Robert BODEVIN à Jean-Jacques CAVALIERE, Jérôme PIREYRE à Dominique VAURIS.

1. Désignation d'un-e secrétaire de séance et validation du PV précédent
1-1 Désignation d'un-e secrétaire de séance

Jean-Michel CHARLAT est désigné secrétaire de séance.

1-2 Validation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Président présente le procès-verbal de la séance précédente (19 mai 2025). L'assemblée l'adopte.

Départ de Jérôme PIREYRE.

2. Culture : EAC

Rapporteuse : Patricia BUSSIERE

EAC 2025-2026 : demandes de subventions

Pour la 8^{ème} année du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle, Billom Communauté proposera des actions autour de la danse et du bal.

Différents projets artistiques seront déclinés autour de cette thématique avec entre autres :

- « **Dansons sous les halles** » de Chauriat et Mauzun :

* La compagnie Jais va proposer plusieurs ateliers à l'école de Chauriat pour créer un bal contemporain. Restitution avec les scolaires lors d'une séance tout public, sous la halle de Chauriat, lors de la JPP fin juin 2026 avec le PAH et l'école municipale de danse de Billom.

* Les Brayauds vont amener les scolaires à danser sous la

halle de Mauzun sur de la musique traditionnelle, à créer des chansons et à chanter en occitan, avec l'école de musique. La restitution aura lieu lors de la fête de la nature fin mai 2026 avec un bal trad tout public. Un autre bal trad, avec atelier de danse, sera proposé aux ados par le service jeunesse. (Seront associés au projet, les 2 groupes de musique trad amateurs de Chauriat et d'Egliseneuve)

- « **J'irais danser chez vous** », projet de Boom'Structur, centre chorégraphique de Clermont qui accueille la cie Mariette Dozeville. Rencontre autour de la danse avec la MARPA et les scolaires pendant une semaine à Pérignat avec un spectacle de la cie Mariette Dozeville sous la halle (mars 2026).

- « **Bal à histoire** », par le Collectif Romy, lectures musicales proposées au RPE, aux écoles maternelles du territoire, dans les médiathèques avec le réseau de lecture publique et des bals à histoire pour les élémentaires (janvier / février 2026).

- **Groupe Nuits**, compagnie de danse et acrobaties, proposera son spectacle *Fragile* aux collégiens de St-Dier et Billom et mènera des ateliers de danse pour les collégiens et fera des ateliers photos pour une expo sur la fragilité lors de la restitution (mai 2026).

- **Cinéma** : des ciné-goûters avec animations, soirées cinéma/courts-métrages/conférences avec **Ciné-parc** sur la thématique. Le retour de **l'école va au cinéma** et la continuité de **Traces de vie**.

- **Festival de musiques démesurées** : cette année le festival propose un hors les murs sur notre territoire pour travailler avec les élèves de l'école de musique.

Les publics suivants seront touchés : RPE, multi-accueil, Foyer occupationnel, hôpital de Billom, MARPA, ESAT, IME, écoles, collèges, ALSH, tout public.

Pour mener à bien ces projets, il convient de solliciter nos partenaires financiers habituels :

- le Conseil régional à hauteur de 10 000 €
- la DRAC pour 27 000 €.

Le Conseil départemental prendra à sa charge un projet artistique pour un montant global de 5 000 €.

Le budget artistique global s'élève à environ 62 000 €.

A noter que les projets sont en cours d'élaboration et seront finalisés en septembre/octobre.

A retrouver dans l'espace collaboratif le bilan de saison 2024-2025, ainsi que le projet 2025-2026.

L'assemblée autorise le dépôt du dossier de demande de subvention auprès des partenaires (DRAC et Région).

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
46	36	36		

Arrivée de Myriam BLANZAT-LERNOULD

3. Culture : Réseau de lecture

Rapporteuse : Patricia BUSSIÈRE

Renouvellement matériel informatique : demande de subvention

Pour rappel, le réseau de lecture publique de Billom communauté relie les 18 bibliothèques de Beauregard-l'Évêque, Billom, Bongheat, Bouzel, Chauriat, Égliseneuve-près-Billom, Estandeuil, Isserteaux, Mur-sur-Allier (Dallet et Mezel), Pérignat-ès-Allier, Saint-Bonnet-lès-Allier, Saint-Dier-d'Auvergne, Saint-Jean-des-Ollières, Saint-Julien-de-Coppel, Trézioux, Vassel et Vertaizon.

Une convention de fonctionnement en date, pour sa dernière version, du 30 juillet 2020 définit missions du réseau, engagements des différentes collectivités et moyens mis en œuvre. Elle décrit notamment que sur le territoire de Billom communauté, la mise en réseau répond aux missions suivantes : *« Informatisation des bibliothèques, création d'un catalogue commun dans un souci de modernisation des espaces culturels et de mutualisation des moyens en conservant l'indépendance et la proximité de chaque structure, création et gestion d'un portail donnant accès au catalogue en ligne ; mise en place de politiques documentaires et d'animations concertées ; coopération entre les bibliothèques afin de renforcer le développement de la lecture publique ; formation des bénévoles et salariés ».*

Toujours pour rappel, selon cette convention, la Communauté de communes – outre la prise en charge financière du SIGB commun (le progiciel de gestion des bibliothèques : PMB) et des frais de personnel liés à deux postes de coordination – doit équiper les communes en matériel informatique à raison d'un ordinateur et une douchette par site, auxquels s'ajoute une imprimante pour les médiathèques (ne sont concernés pour ce dernier point ni les dépôts ni les points-lecture).

Le parc informatique intercommunal du réseau de lecture publique fonctionne aujourd'hui sous système d'exploitation Windows (Microsoft). À compter du 14 octobre 2025, Microsoft a annoncé ne plus fournir de mises à jour logicielles gratuites à partir de Windows update, d'assistance technique ni de correctifs de sécurité pour Windows 10, le système encore actuellement déployé sur la majorité des ordinateurs.

Afin de maintenir un bon niveau de protection et la performance du système, le service informatique de Billom communauté a prévu le passage de l'intégralité des PC du parc intercommunal sous système d'exploitation Windows 11. Or six d'entre eux, trop anciens, ne supporteront pas ce passage et doivent être changés. Il s'agit des ordinateurs des bibliothèques de Bouzel, Billom, Chauriat, Estandeuil et Mur-sur-Allier secteur Mezel, auxquels s'ajoute le PC de l'une des coordinatrices.

Par ailleurs, les deux imprimantes des médiathèques de Beaugard-l'Évêque et Mur-sur-Allier secteur Dallet sont hors d'usage et à renouveler.

Le montant estimatif de la dépense s'élève à 5 280 euros HT, soit 6 359,59 euros TTC.

À cet effet, il est proposé de solliciter une aide auprès du Département au titre de l'aide à l'acquisition de matériel informatique et numérique, une subvention d'équipement dédiée aux bibliothèques et réseaux de lecture publique. Le taux d'intervention maximal du Département est fixé à 30 % du montant HT des dépenses envisagées.

Le plan de financement est ainsi proposé :

- Subvention auprès du Conseil départemental (30 %) : 1 584 euros
- Autofinancement : 4 775,59 euros dont TVA : 1 079,59 euros.

Discussion :

Suzanne DELARBRE : pourquoi les imprimantes ne sont destinées qu'aux bibliothèques et non aux points lecture ?

Patricia BUSSIÈRE : il est possible que le CD ne subventionnait que cela au moment de la création du réseau ? Les points lecture n'étaient peut-être pas éligibles.

Nicole MAJEUNE : c'est possiblement lié à la taille des équipements et aux besoins. Cette situation existe depuis de nombreuses années.

Suzanne DELARBRE : moi j'ai renouvelé mon imprimante récemment, j'ai demandé à Agnès et Aline (les coordinatrices du réseau) pourquoi, elles n'ont pas su me répondre ?

Nicole MAJEUNE : peut-être que la commission culture pourrait rediscuter éventuellement de la convention du réseau qui prévoit cette modalité différenciée.

L'assemblée approuve la proposition de dépôt d'un dossier auprès du CD 63.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
47	36	36		

4. Attributions de subventions

4-1 – Aide aux entreprises

Rapporteur : Jean-Jacques CAVALIÈRE

Pour mémoire :

Sont éligibles les entreprises répondant aux conditions suivantes :

⊗ Micro entreprise/TPE (Très Petite Entreprise) : La période de référence est constituée des 2 derniers exercices clos :

- Effectif inférieur à 10 salariés,
- Chiffre d'affaires annuel ou total du bilan < 1M€.

⊗ Surface du point de vente inférieure à 700 m²,

⊗ En phase de création, de reprise ou de développement,

⊗ Indépendantes (y compris franchisées),

⊗ Inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM), ou relevant de la liste des entreprises de métiers d'art reconnues par l'arrêté du 24 décembre 2015,

⊗ À jour de leurs cotisations sociales et fiscales.

Les dépenses éligibles sont :

⊗ Les investissements de rénovation : vitrines, façades etc.

⊗ L'aménagement de terrasses et pergolas, secteurs de la restauration, des cafés, des bars-tabacs.

⊗ Les investissements d'économie d'énergie.

⊗ Les investissements matériels : matériels professionnels spécifiques, mobilier, équipements informatiques et numériques, véhicules utilitaires de livraison et de tournée.

Les aides économiques mises en place par la Région sont encadrées par les règlements décidés par l'Union Européenne.

Le bureau du 02 juin propose les dossiers suivants :

- Mme Camille MOLLICONE qui porte un projet d'installation à Fayet-le-Château d'un atelier de menuiserie, d'ébénisterie et de design. Elle a récemment acquis une maison où elle souhaite implanter son entreprise et accueillir du public. Depuis la création de son entreprise en 2019, la porteuse du projet loue un atelier auprès d'un autre artisan et aspire désormais à disposer de son propre espace de travail. L'entreprise se spécialise dans la production de mobilier haut de gamme, dans les aménagements intérieurs ainsi que la fabrication de sièges à partir de bois massif et d'autres matériaux.

- M. Maxime Bichon qui souhaite reprendre l'auberge du Vieux Four à Chas. Le restaurant est fermé depuis 2023. M. Bichon possède quinze ans d'expérience dans le domaine de la restauration ayant occupé les postes de responsable de salle puis chef cuisinier. Il souhaite désormais ouvrir son propre établissement avec pour ambition de créer un lieu convivial, accessible et distinct des offres existantes des alentours.

Projet	Coût total projet/travaux	Montant demandé auprès de Billom Communauté (10%)	Montant demandé auprès de la Région (20%)	Date de la demande
Acquisition d'une machine à bois combinée 5 opérations (Mme Mollicone)	16 130 €	1 613 €	3 226 €	07/05/25
Acquisition de matériels professionnels (M. Bichon)	23 828,28 €	2 382,83 €	4 765,66 €	26/05/25

Discussion/précisions :

Jean-Michel CHARLAT : le restaurant ouvre en 2025 ou 2026 ?

Bernadette DUTHEIL : il est bien dans les locaux, il ouvre normalement

le 22 juillet 2025.

Karine JONCOUX : en quoi l'offre est-elle distincte de celles alentours ?

Bernadette DUTHEIL : il ne veut pas faire uniquement du resto ouvrier.

Monsieur le Président nos aides apportent vraiment un soutien à l'activité économique.

A retrouver dans l'espace collaboratif les dossiers.

L'assemblée valide les aides proposées.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
48	36	36		

4-2 – Dalhir : maison sport santé

Rapporteur : Jean-Michel CHARLAT

Pour rappel : le 2 mai 2022, le conseil communautaire a validé une subvention de 20 000 € pour la création d'une antenne Maison Sport Santé (MSS) sur le territoire de Billom Communauté, par conventionnement avec le DALHIR.

Le 24 octobre, Gaël Le Boudouil, coordonnateur arrivé en juillet 2022, est venu se présenter en Conseil Communautaire et a précisé les orientations qu'il allait mettre en œuvre conformément aux conclusions du diagnostic de l'ONAPS.

En 2023 et 2024, le Conseil communautaire a validé la reconduction de l'enveloppe de 20 000 €.

Les actions sont initiées et suivies par un COTECH et un COPIL réunissant élus¹ et partenaires².

Retrouvez le bilan de l'année écoulée dans l'espace collaboratif.

Au regard des actions mises en œuvre, il est proposé de renouveler la participation de 20 000 € au DALHIR pour le poste du coordonnateur pour 2024.

¹: JM. Charlat – MA. Ramos – A. Quinton – C. Sou Ha Y – B. Valladier

²: ARS ; SDJES63 ; DRAJES ; F. Bretel (CLS) ; CTPS ; l'ONAPS ; Maison des solidarités et le DALHIR.

Discussion :

Monsieur le Président : je ne sais pas si vous êtes allés voir le rapport d'activités sur l'espace collaboratif ; il convient de le diffuser dans les communes.

Bernadette DUTHEIL : maintenant c'est connu grâce au bouche à oreille.

Jean-Michel CHARLAT : en octobre, Fabrice Bretel présentera toutes les actions réalisées dans le cadre de la santé (CLS, MSS) ; le RA est succinct et bien fait, se lit facilement, il y a des témoignages. Dans le cadre de la CPTS, la venue du pneumobus fin juin à Billom a fait l'objet d'un article dans Libération (NDLR : diffusé à tous les conseillers communautaires par la suite).

Monsieur le Président : nous sommes tous conscients de ces problèmes de santé, de sédentarité, notamment chez les enfants (CF le diagnostic de l'ONAPS). Nous étions « pionniers » avec CEPPIA. Nous sommes aussi dans un espace géographique qui pose problème sur le plan des cultures (maladies liées aux produits agricoles).

Jean-Michel CHARLAT : c'est la première MSS en dehors de Clermont.

L'assemblée valide la proposition.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
49	36	36		

4-3 – SEAT Ecopôle

Rapporteur : Monsieur le Président

Dans le cadre de sa compétence « aménagement de l'espace », Billom Communauté est membre – avec Mond'Arverne Communauté – du Syndicat d'Etudes et d'Aménagement Touristique du val d'Allier qui porte l'Ecopôle éponyme.

Les actions de préservation de la ressource en eau, de la protection de la biodiversité, de l'accueil du public...se poursuivent en lien

avec la nouvelle association créée il y a un peu plus d'un an.
Il est proposé de reconduire la somme de 35 000 € apportée au SEAT, somme identique à celle de Mond'Arverne communauté.

L'assemblée valide l'aide proposée.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
49	36	36		

5. Schéma cyclable

Rapporteuse : Karine JONCOUX

Arceaux pour le stationnement des vélos : modalités de prise en charge financière et technique

Rappel :

Dans le cadre de la mise en place du Schéma Directeur Cyclable et pour la partie « stationnement », suite à une enquête auprès des communes, ce sont 100 arceaux qui ont été commandés. Les financements de AVélo3 et du CTDD permettent de réduire le reste à charge à 20 %.

Via l'enquête de besoins, les communes qui ont souhaité des arceaux ont toutes annoncé disposer de services techniques ou de personnel pouvant installer les arceaux.

Lors de la présentation du projet, il avait été évoqué que les communes assumeraient le reste à charge.

Proposition : Compte-tenu du temps nécessaire pour effectuer la refacturation pour des montants peu élevés, et dans la mesure où les communes se chargent de la pose des arceaux, il est proposé que ce soit la Communauté de communes qui assume l'entièreté du coût des arceaux.

	nombre d'arceaux	coût HT	solde net de subv. En HT
BILLOM	32	2772	554
MONTMORIN	10	866	173
ST JEAN DES OLLIERES	6	520	104
FAYET LE CHATEAU	8	693	139
NEUVILLE	4	346	69
BONGHEAT	3	260	52
ESTANDEUIL	3	260	52
ST DIER D AUVERGNE	2	173	35
PERIGNAT	18	1559	312
ST JULIEN	2	173	35
BILLOM CO SIEGE	4	346	69
Réserve	8	693	139
		Total	1732

Pour information la livraison des arceaux devrait se faire fin août. Dès réception, les communes seront averties et amenées à venir récupérer rapidement leur commande à Billom (aux services techniques municipaux).

Discussion :

Jean-Michel CHARLAT : à Billom les arceaux seront installés sur 4 sites différents.

L'assemblée approuve la proposition.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
50	36	36		

6. Habitat : permis de louer

Rapporteur : Bruno VALLADIER

Bilan sur les 10 mois d'expérimentation et décision de prolongation

RAPPEL :

- Délibération en janvier 2024 pour instaurer le permis de louer sur Billom.
- Environ 450 courriers adressés à tous les propriétaires recensés dans le périmètre défini conjointement avec la mairie de Billom + aux agences immobilières, notaires, banques et assurances du territoire et au-delà (Pont-du-Château, Lezoux, Vic-le-Comte, Cournon et agences repérées sur Le Bon Coin)
- 1 réunion publique le 13 juin en présence de l'ADIL, SOLIHA et la CAF. La DDT était excusée en raison de la réserve électorale.
 - ↳ environ 30 personnes présentes dont 4 agents immobiliers plutôt réticents.
- Communication durant 7 mois et opérationnel depuis le 1^{er} septembre sur un périmètre défini de la ville de Billom.
- Visite faite par SOLIHA.

	1/09 au 31/12/2024		1/01 au 01/07/2025	
	Nb	%	Nb	%
Nb de demandes :	16		30	
- moyenne par mois	4		5	
- dont demandes par agences immobilières	9	56	12	40
Arrêtés d'autorisation SANS conditions :				
→ dont 2 sans agence pour 2024	3	18,75	14	50
→ dont 10 sans agence pour 2025				
Arrêtés d'autorisation AVEC conditions	13	81,25	14	50
En attente de visite			2	
Accord tacite (car non réponse de l'ABF)	1			
Nb dossiers toujours en attente de travaux après délais des 30 j	1		4	
Refus permis de louer	0		0	
Nb de courriers pour « défaut de PDL » (fichier CAF et arrêtés de stationnement pour déménagement) :	1		6	
- régularisation, bien revendu	1		3	
- en infraction (n'a pas répondu à l'issue des 30 j)	0		1	
- contact pris par PB à la CC, en cours de régularisation (attente diagnostics)			2	
- Nb d'arrêtés avec amende financière de 1 000 €	0		1	

- Veille de Billom Co sur le site Le Bon Coin, suivi des arrêtés communaux pour les déménagements et envoi mensuel, par la CAF, des nouveaux allocataires qu'ils ont depuis le 1^{er} septembre (convention entre la CAF et Billom Co).

Bilan des demandes d'autorisation de mise en location au 1^{er} juillet 2025 :

1 - Envoi de l'accusé de réception de dossier complet :

- à 80,04 % le jour même ou J+1 (37 dossiers/46)
- à 19,96 % au-delà de 2 j en comptant week-end (maxi 6 j et pour un seul dossier)

Sur ces dossiers ci-dessus, 4 avaient préalablement reçu un accusé de réception pour dossier incomplet soit 8,69 %

2 - Délai pour visite de Soliha

- moyenne de 9 j entre l'accusé de réception et la date de la visite (toutefois, ces délais peuvent aller de 1 à 28 j, selon la disponibilité des bailleurs).
- 1 logement avait fait l'objet d'un suivi dans le cadre du Pôle de lutte contre l'habitat indigne, les travaux avaient été faits et déjà contrôlés par Soliha, donc pas de nouvelle visite pour le PDL. Arrêté délivré sans condition.

2 - Envoi des arrêtés

- En moyenne, 5,02 j pour envoyer l'arrêté après la visite de Soliha en tenant compte du we.
- La durée va de 1 à 18 j (pour le premier qui nécessitait des aller-retour avec l'ADIL et la DDT) mais la grosse majorité se traite sous 4 à 5 jours ce qui fait que les arrêtés sont envoyés dans un délai bien inférieur au 1 mois réglementaire pour apporter une réponse.
- Une seule demande a fait l'objet d'un accord tacite en raison de l'attente de l'ABF sur des travaux à faire en façade. Le rdv était calé mais elle n'est pas venue, ce qui fait que Billom Co n'a pas pu donner une réponse sous 30 jours.

3 – Les anomalies les plus fréquemment relevées sont celles qui portent atteinte à la santé ou à la sécurité des occupants à savoir :

- le dispositif assurant la coupure d'urgence inaccessible
- des connexions électriques non protégées
- des installations électriques vétustes
- absence de gardes-corps ou gardes-corps non conformes
- des peintures au plomb sur des supports écaillés

4 - Bilan financier :

Coût de l'opération avec les visites confiées à SOLIHA : 24 840 € TTC. (540 € TTC/visite) + recommandé pour chaque arrêté envoyé.
Aucune contre-visite à ce jour (300 € TTC l'unité).

Une amende : 1 000 € (en attente de paiement par le contrevenant)

Temps agent avec un suivi administratif assez chronophage et contraignant du fait des délais impartis.

Comme ce dispositif était sur une année expérimentale et que, lors de la réunion publique, nous nous étions engagés à faire un bilan pour les propriétaires, il est proposé de consacrer deux pages au prochain journal de Billom Co sur le permis de louer et de faire le bilan. Un article sera proposé aux communes si elles souhaitent le diffuser.

Le bureau du 2 juin, sur proposition de la la commission habitat du mardi 27 mai propose de poursuivre la mise en œuvre de la procédure sur Billom – telle qu'elle existe - et de ne rien modifier jusqu'aux élections de 2026, notamment sur une possible extension du périmètre sur Billom ou sur une autre commune.

Les modalités avec la mairie de Billom sont en cours de discussion (refacturation?).

Discussion :

Jean-Michel CHARLAT : on a discuté du principe de continuer, mais les éléments financiers n'étaient pas connus, sachant que pas de

deuxième visite. Pour la fin de l'année cela représente environ 10 000 € (soit 5 dossiers par mois).

Monsieur le Président : c'est la mise aux normes qu'un propriétaire bailleur doit faire de son logement, on n'est pas là pour les pister.

Jean-Michel CHARLAT : on peut être satisfait car un des marchands de sommeil « a été pris à l'hameçon » et comme il a d'autres logements c'est positif.

Monsieur le Président : je ne me suis même pas fait « engueuler » par le propriétaire.

Stéphanie VERGNIAUD : les propriétaires avaient peur de perdre des loyers, mais en fait cela n'empêche pas de louer, il faut qu'ils acceptent de laisser rentrer Soliha pour la visite. Ils doivent fournir le dossier technique qu'ils ont déjà l'obligation de fournir à leur locataire.

L'assemblée approuve la poursuite du dispositif sur Billom jusqu'aux élections municipales, les frais seront refacturés à la mairie de Billom.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
50	36	36		

7. Ressources Humaines

Rapporteuse : Nathalie SESSA

7-1 Participation employeur pour la prévoyance

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. Les contours de ce financement sont précisés sur un montant minimum de participation obligatoire de l'employeur à compter du 1^{er} janvier 2025 de 7€ mensuels par

agent et un socle ; par le biais d'une convention de participation ou la labellisation de contrats individuels.

Par délibération n° 110 en date du 16 décembre 2024 le conseil communautaire a décidé :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme et le groupement Alternative Courtage / Territoria Mutuelle
- de maintenir le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 10 € brut, par agent, par mois, à la couverture de cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signée par l'autorité territoriale

Lors du Comité Social Territorial en date du 3 décembre 2024, à la demande du collège agents, le collège des élus s'était engagé à rediscuter de cette participation durant le 1^{er} trimestre 2025.

Lors de la séance du 15 avril 2025, il a été proposé une **participation sous forme de pourcentage du montant de la cotisation à hauteur de 30 %**, sans que cette participation ne puisse être inférieure au montant initial de participation de 10 € ou à défaut au montant de la cotisation (pour les cotisations inférieures à 10 €). Il est proposé de mettre en place cette participation à compter du mois de juillet 2025

Le montant prévisionnel 2025 pour la Communauté de communes de la participation employeur passerait de 2 634,13 € à 4 439,41 €.

L'assemblée approuve la proposition.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
52	36	36		

7-2 Mise à disposition de personnel : Pour information

Depuis de nombreuses années Billom Communauté met à disposition l'un de ses ETAPS (Éducateurs Territoriaux d'Activités Physiques et Sportives – Maîtres nageurs sauveteurs) à la mairie de Billom pour des interventions à l'école Guyot Dessaigne.

Depuis le 1^{er} novembre 2024 c'est Monsieur Laurent DADAT qui est mis à disposition.

Il est proposé de renouveler la convention pour l'année scolaire 2025/2026, à raison de 14 h 00 par semaine scolaire complétée par un volume supplémentaire de 50 heures pour la préparation. Cela représente 34,50 % de son temps de travail.

Le remboursement des frais liés à cet emploi se fait trimestriellement.

8. Questions diverses

→ Décisions du bureau

Par délibération n°36 du 07/09/2020 le conseil a délégué au bureau l'attribution des subventions dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat et de la bourse coup de pouce.

Le bureau du 02 juin a accordé dans le cadre de l'OPAH :

- 834 € à F. PRADIER (Reignat) PO (propriétaire occupant) précarité énergétique (à noter qu'une aide adaptation a été attribuée lors du précédent bureau à la même personne)
- 1 209 € à A. LEITE DE LIMA (Beauregard) PO adaptation 15 %
- 1 750 € à G. MOURDON (Bouzel) PO 5 % précarité énergétique
- 2 194 € à O. BICHONNET (Isserteaux) PO adaptation 15 %
- 21 € à T. LOPEZ (Pérignat) PO 5 % précarité énergétique (complément à une aide de 1 729 € précédemment votée en janvier).

→ Centre aquatique

Le dimanche 22 juin un violent orage de grêle a endommagé la toiture du centre aquatique (au-dessus du bassin sportif). Une déclaration de sinistre auprès de notre assureur a été faite. Des mesures compensatoires seront réalisées avant le 14 juillet par l'entreprise Sorema pour un montant de 11 358 € TTC. Ces travaux devraient avoir lieu la semaine du 20 juillet en site occupé.

→ Représentation dans les organismes :

SCoT du PETR du Grand Clermont :

Bruno VALLADIER : la commission a fait un gros travail. Une trentaine de réunions a permis d'aboutir au projet du PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) à horizon 2050, un peu de politique politicienne s'est invitée dans les débats. « Prendre soin des populations et des espaces de vie », c'est l'ambition centrale, alors que la précédente était orientée sur l'accueil des nouvelles populations et l'attractivité

✓ A. Prendre soin des populations : pour un territoire solidaire, attractif et innovant au service de tous

Garantir à chacun un cadre de vie sain et de qualité, accessible et adapté à ses besoins actuels et futurs :

- Créer une dynamique territoriale fondée sur une économie robuste favorable aux activités industrielles, tertiaires, touristiques, culturelles, agricoles et forestières permettant à chacun de vivre dignement
- Construire un projet de territoire favorisant la santé, la qualité de vie, le vivre-ensemble et le bien-être de tous, et en particulier des plus vulnérables
- Consolider une armature territoriale équilibrée en archipel qui garantit un accès équitable aux équipements, aux services et à l'emploi
- Favoriser un développement démographique qui tient compte des ressources du territoire et assure la diversité sociale et générationnelle
- Assurer des parcours résidentiels variés avec une offre d'habitat diversifiée, adaptée et innovante, répondant aux besoins actuels et émergents de la population
- Déployer des mobilités sobres adaptées aux besoins des populations et en lien avec les autres territoires

✓ B. Prendre soin des espaces de vie : pour un territoire résilient, sobre et respectueux de ses ressources

- Prévenir les vulnérabilités de notre territoire face aux risques naturels et sanitaires (dont la pollution de l'air) et s'adapter au changement climatique
- Considérer la ressource en eau comme un bien commun, à préserver pour les générations futures et à partager équitablement entre les usages et les territoires et en fonction des saisons
- Développer une souveraineté alimentaire en favorisant les productions locales et la résilience des modèles agricoles
- Protéger et restaurer les écosystèmes avec des sols vivants pour maintenir la biodiversité et les fonctions écologiques du territoire
- Maîtriser l'urbanisation pour limiter l'artificialisation des milieux naturels, agricoles et forestiers
- Construire un territoire sobre en consommation d'énergie et renforcer la production et la consommation locales en énergies renouvelables
- Limiter la production et améliorer le traitement des déchets et favoriser l'économie circulaire et régénérative
- Préserver et valoriser les paysages et le patrimoine comme éléments clés de l'identité et de l'attractivité du territoire.

L'objectif est une validation en conseil syndical en décembre 2025.

Bernadette DUTHEIL : combien de temps ?

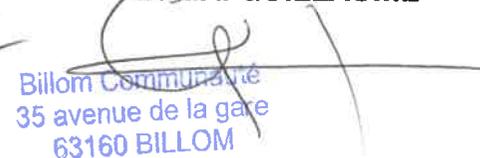
Bruno VALLADIER : 2028 ou 2029 ; on a dépensé 600 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 20 h 05.

Le secrétaire de séance
Jean-Michel CHARLAT



Le Président
Gerard GUILLAUME



Billom Communauté
35 avenue de la gare
63160 BILLOM